

Cabanon sans fondation



PERMIS REQUIS

- ▶ Pour construire un cabanon
- ▶ Pour installer un cabanon préfabriqué
- ▶ Pour modifier un cabanon existant (agrandir, déplacer, revêtement, etc.)

Ce feuillet présente uniquement les normes applicables à un cabanon ayant les caractéristiques suivantes :

- installé sans fondation permanente, comme des blocs de béton, du gravier ou des supports métalliques
- d'une superficie maximale de 13 m² (140 pi²)
- pour les propriétés résidentielles, situées à l'extérieur de la zone agricole



Bâtiment d'entreposage : cabanon (avec ou sans fondation) ou garage détaché.

NOMBRE DE BÂTIMENTS

LE NOMBRE MAXIMAL DE BÂTIMENTS D'ENTREPOSAGE PAR TERRAIN EST DE :

2 bâtiments : Habitation unifamiliale isolée ou jumelée (1 cabanon + 1 garage *ou* 2 cabanons)

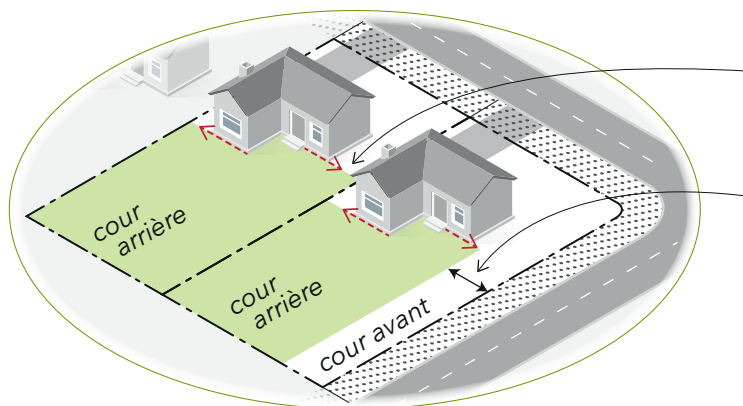
1 bâtiment : Autres types d'habitation (1 cabanon *ou* 1 garage)



En présence d'un gazebo entièrement fermé sur le terrain (bâtiment fermé avec murs, portes et fenêtres), un seul bâtiment d'entreposage est autorisé.

LOCALISATION AUTORISÉE

L'INSTALLATION EST AUTORISÉE EN **COUR ARRIÈRE**, À L'EXTÉRIEUR DES SERVITUDES.



Les murs arrière du bâtiment déterminent où débute la cour arrière.

Terrain de coin de rue : la **marge avant** détermine où débute la cour arrière du côté de la rue.

Légende

cour arrière

lignes de propriété

emprise publique

rue et bordure



Servitude : Vérifiez la présence de servitude sur votre certificat de localisation.



Marge avant : La mesure de la marge avant varie d'une zone d'habitation à l'autre. Pour plus de détails, consultez le feuillet '*Informations générales*'.

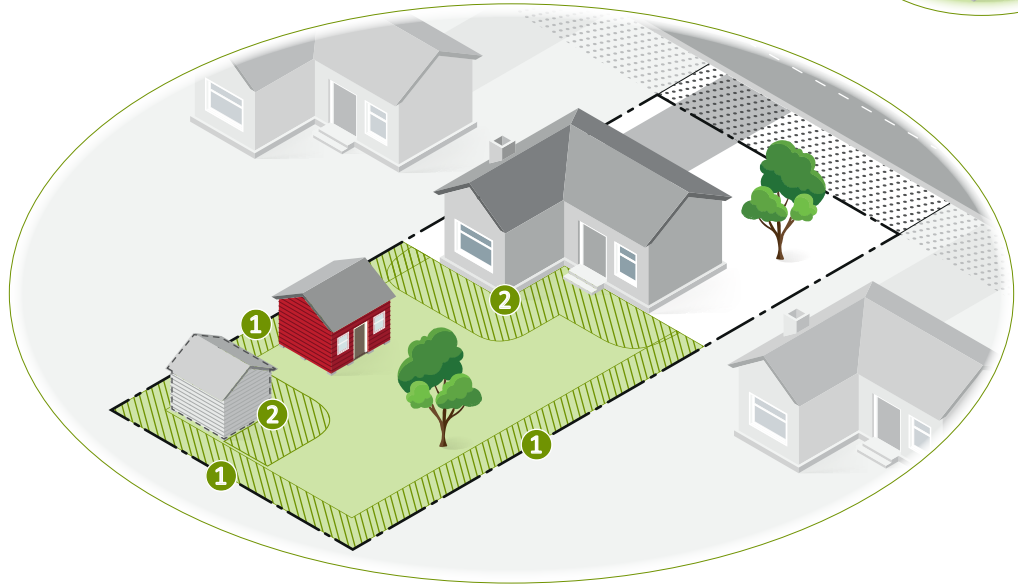
DISTANCE MINIMALE

UNE DISTANCE MINIMALE DOIT ÊTRE RESPECTÉE ENTRE LES MURS DU CABANON ET :

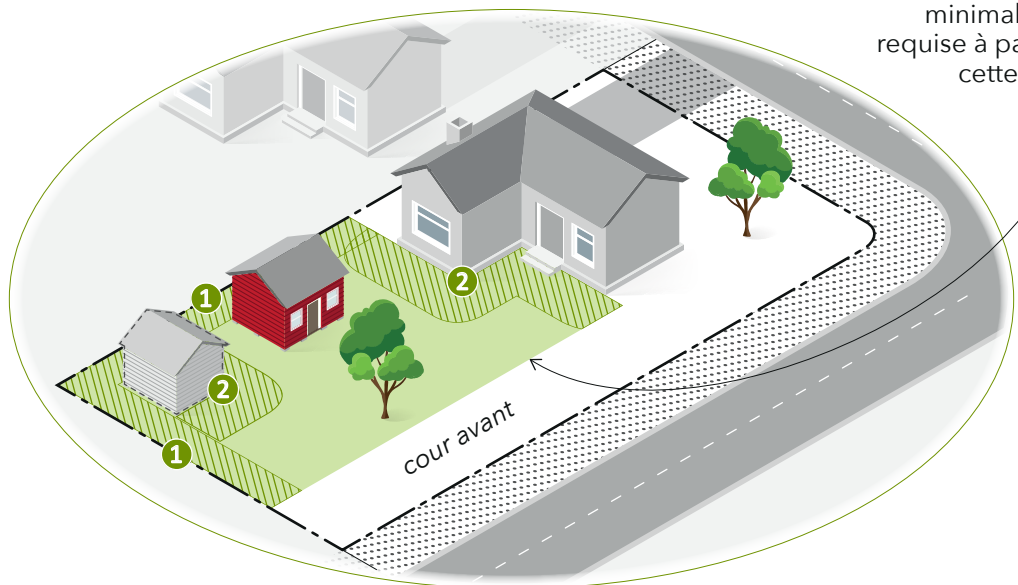
- 1 les lignes de propriété latérales et arrière : 0,5 m (1'-8") et 0,3 m (1') à l'extrémité du toit
- 2 l'habitation · la galerie · l'escalier · un cabanon · un garage détaché : 1 m (3'-4")



Terrain régulier



Terrain de coin de rue



Aucune distance minimale n'est requise à partir de cette limite.

Légende

- distance minimale
- cour arrière
- lignes de propriété
- emprise publique
- rue et bordure



Attention ! Les limites de votre terrain ne sont pas nécessairement situées à l'endroit même où sont implantées les haies ou la clôture. Vérifiez l'emplacement exact de vos lignes de propriété sur votre certificat de localisation.



Toutes les dimensions se calculent à partir de l'extérieur du cabanon fini. La hauteur se calcule à partir du sol jusqu'au faite de toit, en incluant l'assise du cabanon (blocs de béton ou autre).

HAUTEUR MAXIMALE

3,6 m (11'-9")

La hauteur du cabanon ne doit pas dépasser celle de l'habitation. Le cabanon doit être sur un seul niveau, sans mezzanine.

PENTE DE TOIT MINIMALE

3:12

Le toit du cabanon peut être plat ou avoir une pente inférieure à 3:12 seulement lorsque l'habitation a un toit plat.

SUPERFICIE MAXIMALE DU CABANON

13 m² (140 pi²)

Il n'y a pas de mesures maximales pour la largeur et la profondeur du cabanon, en autant que la superficie maximale soit respectée.

SUPERFICIE MAXIMALE POUR 2 BÂTIMENTS

La superficie maximale permise pour deux bâtiments d'entreposage est déterminée par la taille du terrain :

Terrain inférieur à 650 m² (6996 pi²) : **45 m² (484 pi²)**

Terrain de 650 m² et plus (6996 pi²) : **50 m² (538 pi²)**

REVÊTEMENTS AUTORISÉS ET INTERDITS

Les revêtements du cabanon doivent s'harmoniser avec ceux du bâtiment principal. Les matériaux non inscrits dans la liste de revêtement muraux autorisés sont considérés comme étant interdits.

REVÊTEMENTS MURAUX AUTORISÉS :

- brique, pierre
- déclin de bois (non naturel)
- bois torréfié, bardeau de cèdre
- stuc, acrylique
- parement d'aluminium
- parement d'acier émaillé à chaud
- parement de vinyle
- panneau en fibrociment
- panneau métallique préfabriqué



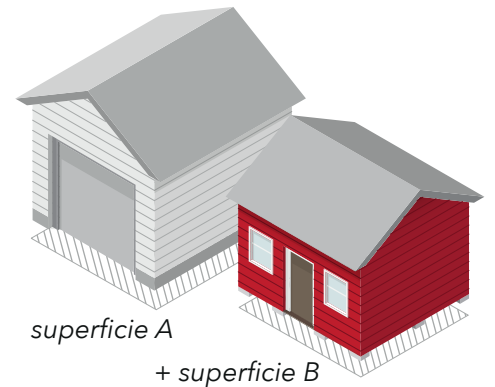
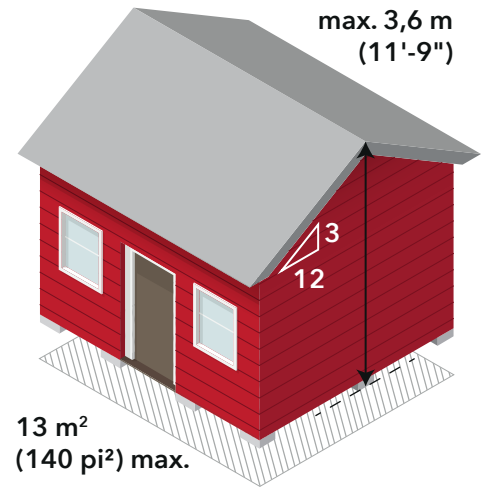
Attention aux cabanons préfabriqués faits de matériaux interdits, comme le pvc.



Le pvc est autorisé *uniquement* sur une armoire de rangement de petites dimensions. Consultez le feuillet 'Armoire de rangement' pour plus de détails.

REVÊTEMENTS DE TOITURE INTERDITS :

Tous les matériaux non conçus à des fins de revêtement tels que le **polycarbonate**, les toiles et les papiers goudronnés, la pellicule plastique, la fibre de verre ondulée et la paille sont interdits.



DEMANDE DE PERMIS

Informations et documents requis



Carte de crédit
non acceptée
au comptoir



Demande
disponible
en ligne



Permis
valide
6 mois



UNE COPIE DE VOTRE CERTIFICAT DE LOCALISATION

Il n'est pas obligatoire que le certificat soit récent, en autant qu'il montre l'état actuel des lieux.

Permis en ligne : ajouter une copie du certificat (jpeg / pdf) pour pouvoir envoyer la demande de permis.

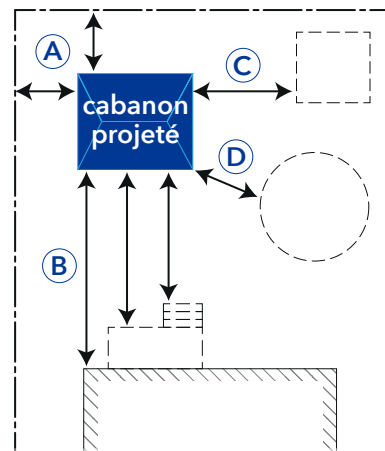


UN PLAN D'IMPLANTATION COMPLET À L'ÉCHELLE

Ce plan peut être préparé à partir du certificat de localisation.
Dessinez-y le cabanon à l'échelle au bon emplacement.
Inscrivez ensuite les mesures entre le cabanon et :

- (A) les lignes de propriété (non pas la clôture)
- (B) l'habitation, la galerie, les escaliers
- (C) un autre cabanon, un garage détaché
- (D) tout élément fixe, comme une piscine, etc.

Permis en ligne : ajouter une copie du plan (jpeg / pdf)
pour pouvoir envoyer la demande de permis.



LES SPÉCIFICATIONS DU CABANON

Il n'est pas obligatoire de fournir un dessin du cabanon, mais vous devez en connaître les spécifications lors de la demande de permis (référez-vous au croquis ci-dessous). Les mesures demandées sont des mesures prises à partir de l'extérieur du cabanon fini.

Permis au comptoir : vous pouvez utiliser cette page pour y inscrire les mesures demandées, même si l'apparence de votre cabanon est différente de celui présenté.

- (E) *Largeur :*
- Profondeur :*
- (F) *Hauteur :*
- (G) *Mesure de l'excédant de toit :*
- (H) *Pente de toit :*
- (I) *Revêtement mural :*
- Revêtement de toiture :*

